



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 27 septembre 2007.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- Mme la conseillère Ann Bourget, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Jacques Joli-Cœur, président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2007-67**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 30 août 2007

#### **Résolution n° C-2007-68**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 30 août 2007.

Adoptée

Rapport de la commission Développement économique et touristique sur une stratégie d'intervention de la CMQ en matière de développement économique métropolitain

---

**Résolution n° C-2007-69**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'adopter le rapport de la Commission Développement économique et touristique sur une stratégie d'intervention de la CMQ en matière de développement économique métropolitain.

De mandater la commission Développement économique et touristique pour assurer le suivi de cette stratégie.

Référence : Mémoire du 21 septembre 2007

Responsable : Président de la commission et Coordonnateur au développement économique

Adoptée

Adoption du règlement n° 2007-25 et mandat à la commission Développement économique et touristique

---

**Résolution n° C-2007-70**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement no 2007-25 sur la constitution du Fonds de développement économique métropolitain en appui à la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale.

De mandater la commission Développement économique et touristique pour effectuer l'analyse des fonds disponibles en matière de développement économique et faire rapport au conseil du résultat de son analyse.

Référence : Mémoire du 20 septembre 2007

Responsable : Président de la commission et Coordonnateur au développement économique

Adoptée

Entente avec la Ville de Québec sur les technologies de l'information et des télécommunications

**Résolution n° C-2007-71**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser la conclusion d'une entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec sur l'utilisation des services des technologies de l'information et des télécommunications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009 selon les termes et modalités substantiellement conformes au projet d'entente et ses annexes joints au mémoire du 10 septembre 2007 du secrétaire-trésorier et du conseiller en géomatique.

D'autoriser la réalisation du projet de SIG Métropolitain par la Ville de Québec selon les termes et conditions substantiellement conformes aux addenda 2 A et 2 B du projet d'entente.

D'autoriser la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli, et le secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, ou à défaut, le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 10 septembre 2007  
 Certificat du  
 trésorier : CT-2007-201  
 Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée

Dépôt du certificat du trésorier

**Résolution n° C-2007-72**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du certificat déposé par le secrétaire-trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec concernant les crédits nécessaires au cours de l'exercice financier 2008 à la prise en charge des obligations contractées par la CMQ au cours d'exercices financiers antérieurs.

Ce certificat peut être modifié par le trésorier jusqu'au 31 décembre 2007.

Référence : Mémoire du 14 septembre 2007  
 Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2007-73**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 27 septembre 2007 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbaux des séances du comité exécutif de la CMQ du 21 juin et du 19 juillet 2007.
- b) Lettre du 30 août 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions sur la conformité du règlement numéro 2007-24 adopté le 21 juin 2007 par la CMQ modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2003-10 applicable aux zones agricoles de l'Agglomération de Québec et de Lévis.
- c) Résolution 07-114 adoptée par la Ville de Château-Richer le 4 septembre 2007 demandant à ce que le schéma métropolitain reflète les besoins des milieux périphériques.
- d) Lettre de remerciement du 9 septembre 2007 de Mme Élisabeth Oldfield les cérémonies soulignant la 1<sup>re</sup> chute du pont de Québec.
- e) Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole suite à la demande de la Ville de Lévis pour l'implantation d'un terminal méthanier (projet Rabaska).
- f) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2007.
- g) Lettre du 9 août 2007 de M. Maurice Lebrun, directeur de la Capitale-Nationale, nous informant que la Ministre des Affaires municipales et des Régions accorde un nouveau délai expirant le 31 décembre 2007 pour adopter le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. (Résolution de la CMQ n° C-2007-51)
- h) Lettre de la firme Rabaska du 26 septembre 2007 transmettant copie d'une lettre du 25 septembre 2007 adressée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) lui

soumettant des informations supplémentaires relativement au choix du site retenu à Lévis pour l'implantation d'un terminal méthanier et accusé réception du 27 septembre 2007 par le secrétaire-trésorier de la CMQ.

- i) Note du 20 septembre 2007 de monsieur Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications, et revue de la couverture médiatique des cérémonies du 29 août 2007 soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la 1<sup>re</sup> chute du pont de Québec survenue en 1907.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

Période de questions du public

Question de M<sup>me</sup> Melvina Delwade sur l'obtention du rapport de la commission Développement économique et touristique portant sur une stratégie d'intervention de la CMQ en matière de développement économique métropolitain.

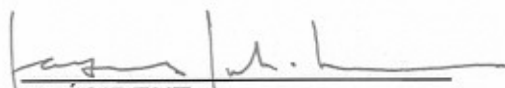
Clôture de la séance

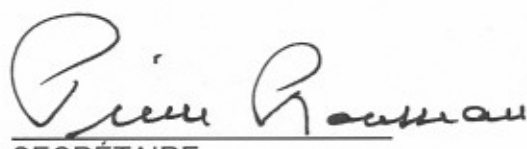
**Résolution n° C-2007-74**

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, maire suppléant de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE